



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 73080

Texte de la question

À la suite d'une étude sur les maladies cardio-vasculaires réalisée dans 58 pays dont les conclusions indiquent que 90 % des infarctus sont prévisibles en fonction des modes de vie, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui faire connaître les mesures qu'il pourrait être amené à prendre en matière d'information et de prévention de ces risques.

Texte de la réponse

Les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de mortalité en France avec près de 180 000 décès annuels. Les principaux facteurs de risques sont les désordres nutritionnels, le tabagisme, l'inactivité physique et la consommation d'alcool. Plusieurs objectifs de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique visent la diminution de la mortalité et des accidents liés aux maladies cardiovasculaires. Dans ce cadre, différentes actions sont menées par le ministère de la santé et des solidarités. La prévention des maladies cardiovasculaires est notamment relayée par les mesures du programme national nutrition et santé (PLANS) qui visent, entre autres, une alimentation équilibrée, riche en fruits et légumes, pauvre en graisses saturées, la pratique quotidienne d'une activité physique modérée. Des actions spécifiques ont été mises en place auprès des enfants, des adolescents, des personnes âgées et une information des professionnels. Ces actions menées dans le cadre du PNNS font l'objet d'un relais auprès des médecins par les sociétés savantes spécialisées. Comme l'a annoncé le ministre dans son allocution le 8 septembre, lors du lancement de la campagne glucides de l'INPES, le PNNS sera prolongé et renforcé tandis qu'une mission a été confiée au professeur Hercberg, dans le but de faire des propositions pour mieux orienter les stratégies de prévention des pathologies ayant un déterminant nutritionnel et notamment l'obésité. Par ailleurs, les actions de lutte contre le tabagisme menées par le Gouvernement, renforcées par l'augmentation du prix et l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans, concourent à la lutte contre les maladies cardiovasculaires. Il en est de même des actions de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73080

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8494

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4986